

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 13.05.2026

. d'affichage : 13.05.2026

N° de la délibération : 2026-66

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 60

. présents : 52

. votants : 59

L'an deux mille vingt-six, le 21 mai, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace séminaire de la Nouvelle Scène à NESLE, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEMULE, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Mme FANCHON Catherine, M. CHRETIEN Gabriel, MM. IDE Jean-François, BECQUERELLE David, RIMETTE Jean-Michel, NORMAND Steve, Mme CLEMENT Anne, MM. SALOME André, BELLARD Joël, MARTIN Michel, JOLY Vincent.

Mme FANCHON Catherine avait donné pouvoir à M. VASSENT Christophe.
M. CHRETIEN Gabriel avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.
M. BECQUERELLE David avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques.
M. RIMETTE Jean-Michel avait donné pouvoir à M. SCHIETTECATTE Benoît
M. SALOME André avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.
M. MARTIN Michel avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.
M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à Mme SPRYSCH Aline.

M. IDE Jean-François était représenté par M. LEROY Olivier, suppléant.
M. NORMAND Steve était représenté par M. MERVILLE Alain, suppléant.
M. BELLARD Joël était représenté par Mme SZAREK France, suppléante.

Secrétaire de séance : Mme Françoise RAGUENEAU

OBJET :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ADHESION AU CLUB DES ACTEURS ECONOMIQUES DE L'EST DE LA SOMME 2026

La Communauté de Communes de l'Est de la Somme s'appuie sur un tissu économique riche, composé de nombreux acteurs de grande qualité et bénéficie d'un développement significatif depuis plusieurs décennies. L'arrivée du Canal Seine-Nord Europe sur son territoire représente une opportunité exceptionnelle pour renforcer encore davantage l'attractivité de l'Est de la Somme.

Dans cette dynamique, 51 entreprises locales ont exprimé leur volonté de se fédérer au sein d'une association dédiée, afin de réfléchir ensemble à l'avenir économique du territoire. Cette initiative repose sur un constat clair : un manque de communication et une connaissance parfois limitée des activités entre entreprises voisines freinant les opportunités de collaboration.

Or, de tels échanges entre acteurs locaux s'avèrent bénéfiques à plusieurs niveaux. Ils favorisent le développement de relations professionnelles, la mise en place de synergies dans les activités, et l'élaboration de solutions partagées face à des enjeux communs, qu'il s'agisse de recrutement, de formation, de logement, d'innovation ou encore de transition écologique. Cette association ambitionne donc de devenir un moteur de coopération et d'innovation pour le territoire.

L'association, baptisée « Club des Acteurs Economiques de l'Est de la Somme », a pour vocation de devenir un espace privilégié d'échanges et de partage d'expériences entre dirigeants d'entreprises, avec pour ambition de dynamiser et de renforcer l'économie locale.

Elle aspire également à promouvoir le territoire au-delà de ses frontières, notamment par l'organisation d'événements qui mettront en lumière ses atouts et son savoir-faire.

Soucieuse d'accompagner cette initiative, la Communauté de Communes de l'Est de la Somme (CCES) propose de soutenir activement l'association en lui versant une cotisation annuelle de 1 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence « Développement économique »,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré par 51 voix pour, 1 voix contre (ZURICH Christine), 5 abstentions (Mmes DESSAINT Carine, POLIN Justine, SCHWEITZER Cécile, MM. DUBREUCQ Benoit, GOUBRON Julien), 2 n'ont pas pris part au vote (MM. TEMPEZ Romain, WISSOCQ Jean-Marc),

- autorise la CCES à renouveler son adhésion à l'association du « Club des Acteurs Economiques de l'Est de la Somme », pour l'année 2026, moyennant le paiement d'une cotisation de 1000€.

- autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Daguepeau", written over a horizontal line.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le



ID : 080-200070985-20260521-DELIB_2026_66-DE

